



La fin de la prise en charge des internes par les laboratoires

La « loi anti-cadeaux » de la loi « Ma santé 2022 » (amendement de l'art. 1453-7) votée le 24 juillet 2019 a chamboulé l'organisation des événements scientifiques en cette rentrée pour les internes de toutes les spécialités. Cette loi met un terme au soutien des industries pharmaceutiques à la formation des étudiants non thésés.

Cet amendement vise à interdire:

- Le financement **direct** ou **indirect** des **hospitalités** (logement, transport, inscription aux congrès et repas – même ceux fournis lors des staffs hospitaliers) pour les étudiants en formation initiale.
- Les **dons** aux conseils nationaux professionnels.
- Les **versements** aux **associations d'étudiants** visant à financer directement ou indirectement des hospitalités au bénéfices d'étudiants.

Cette volonté de séparer formation et industries fait suite à la demande de syndicats d'internes et d'étudiants. A l'heure actuelle, et sans préparation, elle porte cependant préjudice à tous les internes de spécialités car un grand nombre d'événements (congrès, séminaires et réunions avec les libéraux notamment) étaient soutenus par les entreprises pharmaceutiques jusqu'alors. Certain(e)s d'entre vous ont d'ailleurs pâti de cette situation avec l'annulation de la prise en charge du congrès de dermato-allergologie (GERDA) entre autre.

Le bureau de l'AJAF se bat pour défendre la formation des internes d'allergologie. Nous nous mobilisons auprès :

- De l'InterSyndicat National des Internes (ISNI), qui nous représente, et qui a entamé des démarches auprès du ministère de la santé et des instances pour trouver des solutions compensatoires à la prise en charge des internes. L'ISNI n'est pas opposé à rendre la formation des internes indépendantes des laboratoires, mais il ne faut pas que la formation se dégrade dans le process.
- Du Conseil National Professionnel d'Allergologie (CNPA), la Société Française d'Allergologie et le Collège des Enseignants d'Allergologie (CEA) afin de trouver une solution immédiate à la prise en charge des prochains congrès en attendant de trouver une solution pérenne.

Ces discussions nous ont permis de vous apporter des nouvelles réjouissantes:

- Pour le **World Allergy Congress** qui se tiendra à Lyon, **tous les internes de DES** qui se sont manifestés auprès de l'AJAF ont leur **entrée gratuite au congrès**. Nous avons expressément demandé à avoir des places supplémentaires pour les internes de la nouvelle promotion de 2019-2020, donc prévenez vos futurs co-internes de nous contacter au plus vite après leur prise de fonction afin que nous les rajoutions dans notre listing.
- Pour le **Congrès Francophone d'Allergologie** (CFA) d'avril 2020 à Paris, le congrès est **gratuit** pour **tous les étudiants** mais de plus, la SFA prendra très probablement en charge **l'hébergement** et les **repas/café** des **internes de DES** au sein de l'enceinte du congrès! A noter que les transports seront cependant toujours à la charge des internes.

Nous vous tiendrons informés des avancées sur ce sujet crucial.

Présidente

Dr Sarah SAF
(Paris)

Trésorier

Dr Jeremy CORRIGER
(Nancy)

Secrétaire générale

Dr Sarah SROUR
(Colmar/Strasbourg)

VP Communication

Charlotte BEAUMONT
(Clermont-Ferrand)

Chargé de mission Réforme du 3^{ème} cycle

Claire LE THAI
(Paris)

Chargé de mission Scientifique

Dr Luc COLAS
(Nantes)

Chargé de mission Remplacement

Dr Héléne THOMAS
(Paris)

Siège Social

Association des Jeunes
Allergologues de France
(AJAF)
10 rue de la justice, bât A
75020 PARIS

Mail

asso-ajaf@gmail.com

Internet

-  asso-ajaf.org
- Forum asso-ajaf.forumactif.com
-  AJAF Asso
-  @BeAllergo
-  AssoAjaf



Newsletter n°2

Newsletter n°2 de l'AJAF | Octobre 2019

Page 2/2

La qualification en Allergologie

Bonne nouvelle pour celles et ceux qui veulent demander leur qualification en allergologie: la qualification est dorénavant **gratuite** !

Pourquoi se qualifier ?

- Pour avoir des chiffres plus représentatifs de la véritable offre de soins en allergologie sur le plan national
- Pour défendre notre profession auprès des instances ministérielles
- Pour avoir accès aux prescriptions des futurs produits à prescription limitée pour lesquels l'allergologie fera partie des spécialités prescriptrices.

Est-ce que se qualifier en allergologie fait perdre sa spécialité d'origine ?

NON !

Il vous faudra cependant choisir à quelle spécialité vous voulez apparaître au niveau de l'ordre des médecins (ODM) mais vous pourrez si vous le souhaitez revenir à votre ancienne spécialité par simple demande à votre ODM.

Comment se qualifier ?

Il suffit de déposer au Conseils de l'ODM de son lieu d'exercice un **dossier de demande de qualification** (téléchargeable sur le site du conseil nationale de l'ODM). Il faut avoir **exercé l'allergologie (au moins à 80%) depuis au moins 2 ans** après l'obtention du diplôme d'allergologie.

Outils de formation

En cette rentrée, nous vous rappelons que vous avez plusieurs outils de formation dont **e-allergie.fr**, mis en place pour tous les étudiants en formation initiale d'allergologie.

Merci de nous contacter à assoAJAF@gmail.com si vous êtes étudiants inscrits en Capacité, DESC ou DES et que **vous n'avez pas accès** à la plateforme. Nous vous rappelons, que l'accès est obligatoire pour les DES, leur formation validante étant en partie sur ce site.

Merci de transmettre l'information à **vos futurs co-internes de 1^{ère} année (DES, FST ou capacitaires)**.

Postes à pourvoir au sein du bureau

Le bureau de l'AJAF recherche **un(e) secrétaire** et **un(e) trésorier(e) adjoints**.

Les deux nouveaux membres aideront les actuels secrétaire et trésorier dans leurs tâches et seront inclus aux différentes discussions du bureau.

Nous attendons vos candidatures !

Associativement,

Sarah SAF (présidente)

Pour le bureau de l'AJAF

Présidente

Dr Sarah SAF
(Paris)

Trésorier

Dr Jeremy CORRIGER
(Nancy)

Secrétaire générale

Dr Sarah SROUR
(Colmar/Strasbourg)

VP Communication

Charlotte BEAUMONT
(Clermont-Ferrand)

Chargé de mission Réforme du 3^{ème} cycle

Claire LE THAI
(Paris)

Chargé de mission Scientifique

Dr Luc COLAS
(Nantes)

Chargé de mission Remplacement

Dr Hélène THOMAS
(Paris)

Siège Social

Association des Jeunes
Allergologues de France
(AJAF)
10 rue de la justice, bât A
75020 PARIS

Mail

asso-ajaf@gmail.com

Internet

 asso-ajaf.org

Forum asso-ajaf.forumactif.com

 [AJAF Asso](https://www.facebook.com/AJAFAsso)

 [@BeAllergo](https://twitter.com/BeAllergo)

 [AssoAjaf](https://www.instagram.com/AssoAjaf)